

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacinthe Lemire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0c5c96c6ef745e216cd6e7d2>

Date d'obtention : 2024-02-18 22:36:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut prendre le temps de discuter avec la personne qui vient dénoncer les actes et évaluer la situation en remplissant la grille d'évaluation. Ensuite, il est important de discuter avec les autres personnes concernées (victime, témoins et autres) et remplir la grille d'évaluation, au besoin. Il faut que tout le monde comprenne les implications que peuvent avoir ces situations. Par après, il faut discuter avec l'instigateur et déterminer s'il avait une intention malveillante. Si c'est le cas, il faut entrer en contact avec les policiers, informer les parents et la DPJ. Par contre, s'il s'agit d'un acte impulsif, on remplit une grille d'évaluation et on décide des interventions ultérieures selon les réponses.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens surtout qu'il faut toujours commencer nos interventions et remplir la grille d'évaluation avec la 1ère personne qui vient nous voir pour dénoncer la situation. J'aurais parfois été tenté de commencer directement avec la personne victime, mais je comprends que nous devons tout consigner et aller chercher le plus d'informations possibles avant de continuer dans nos interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parfois, je trouve difficile de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif, il faut souvent se fier à notre jugement pour cette partie et on peut se tromper. Par contre, je crois que si les 4 premières étapes sont bien remplies, notre décision sera plus éclairée.